

LUNDI 02 FÉVRIER 2015

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Frédéric Champagne, Éric Bergeron, Simon Rochefort, Marc Lavigne, ainsi que Céline Raymond, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Absente : la conseillère Johanne Gagnon.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **6789-0215**

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **6790-0215**

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Éric Bergeron, appuyée par Frédéric Champagne il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2015 tels que déposés au montant total de 171,219.63\$. **6791-0215**

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-Trésorière.

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Marc Lavigne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **6792-0215**

ADOPTÉE

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes.

Il est proposé par Roland Allard appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la liste des propriétés sur lesquels les taxes imposées pour les années antérieures à 2014 qui n'ont pas été payées envers la Municipalité de Saint-Rosaire, soit déposée et acceptée.

QUE le Conseil municipal autorise la M.R.C. d'Arthabaska à effectuer la vente de ces immeubles pour défaut de paiement de taxes. **6793-0215**

QUE le conseil autorise la directrice générale à enchérir, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, sur les immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

Appui auprès CPTAQ. pour Passion Canneberges S.E.N.C.

CONSIDÉRANT la demande de BPH Environnement pour Passion Canneberges S.E.N.C. afin d'exploiter une sablière d'une superficie de 2.04 ha qui représente une superficie de 1.21ha sur le lot 4 793 539+le chemin d'accès de 0.8298ha sur une partie des lots : 4 477 496 et 4 478 000;

CONSIDÉRANT qu'une réserve de sable accumulée est déposée au niveau du sol naturel;

CONSIDÉRANT que le producteur de canneberges a effectué le nivellement de la ferme pour la construction de ses bassins de culture et que la réserve de sable dépasse ses besoins futurs;

CONSIDÉRANT que cet amas de sable est située sur une partie du cadastre : 4 479 539 (anciennement : partie de lot P-284

CONSIDÉRANT que les propriétaires affirment qu'aucune activité d'excavation ne sera faite pour agrandir son surplus de sable sur la partie du lot P-284 cadastre 4 479 539;

CONSIDÉRANT que des rencontres ont eu lieu avec les propriétaires afin de les sensibiliser aux demandes formulées par les propriétaires avoisinants et que Passion Canneberges S.E.N.C. sont conscients de ces interrogations et se disent être coopératifs afin de respecter leurs demandes;

CONSIDÉRANT que les propriétaires devront nous fournir les détails des transports de sable et payer les redevances exigibles envers la municipalité;

CONSIDÉRANT que le chemin d'accès se situera sur une partie des lots 4 477 496 (283-P) et 4 478 000 (281-P);

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à notre réglementation municipale;

Pour ces motifs, il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire donne son appui auprès de la C.P.T.A.Q. (Commission du Territoire Agricole du Québec) pour la demande de Passion Canneberges S.E.N.C. afin d'exploiter une sablière sur le cadastre 4 479 539 anciennement le lot P-284 et d'ériger leur chemin d'accès sur les parties de lots : 4 477 496 et 4 478 000 représentant une superficie totale d'environ 2,04 ha.

ADOPTÉE

6794-0215

Résolution pour le programme de la Tech (2014-2018)

ATTENDU Que la municipalité de Saint-Rosaire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, haut fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une autre personne, le décès de celle-ci, des

6795-0215

dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations et infrastructures municipales fixé à 28.\$ par habitant par année, soit un total de 140.\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvé par la présente résolution.

ADOPTÉE

Achat de tablettes électroniques

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Roland Allard et résolu unaniment que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de six tablettes électroniques afin de favoriser un virage vert.

6796-0215

ADOPTÉE

Subvention versée au Dév. Économique pour construction résidentielle.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Simon Rochefort et résolu unaniment que l'on verse un montant de 531.15\$ au Développement Économique de St-Rosaire qui sera remis au propriétaire de la résidence du 33, rue Poirier représentant son premier versement de subvention résidentielle qui a été établi jusqu'à concurrence de 7,000.00\$/ sur 5 ans.

6797-0215

ADOPTÉE

Rencontre avec Mme Sylvie Roy, Députée.

CONSIDÉRANT Que Mme Sylvie Roy, députée avait demandé pour cédule une rencontre au conseil municipal le 5 février à 14 :00 hres;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ne sont pas disponibles à ce moment;

CONSIDÉRANT Qu'après discussion ceux-ci préféreraient que la rencontre soit tenue en soirée du au travail de chacun;

Il est proposé à l'unanimité que la directrice générale informe la secrétaire de Mme Sylvie Roy, Députée que les membres du conseil n'ont pas de disponibilité le 5 février en après midi et lui mentionner que les membres du conseil seraient favorables à ce que la rencontre se fasse en soirée.

6798-0215

ADOPTÉE

Représentants autorisés pour assister aux séances de médiation.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu unaniment que le Maire M. Harold Poisson, la Directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Céline Raymond, soient mandatés afin de représenter la Municipalité pour assister aux séances de médiation à intervenir avec la MRC de l'Érable, et qu'en cas d'absence de Mme Céline Raymond Mme Julie Roberge, Secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à la remplacer.

6799-0215

ADOPTÉE.

Autorisation à la firme Les services Exp. Inc. pour une demande de CA.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Roland Allard et résolu unaniment que l'on mandate la firme-conseils Les Services Exp. Inc. Inc. les autorisant à préparer et déposer une demande d'autorisation CA pour le

6800-0215

prolongement d'aqueduc sur la route de la Coupe qui se raccorderait à la rue Poirier et à la rue Lafrenière au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire auprès du MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques) et qu'un chèque au montant de 9.\$ soit fait à l'ordre du ministre des Finances afin de combler l'ajustement des coûts de 2015.

ADOPTÉE

Firme d'évaluation dossier aqueduc.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à engager une firme d'évaluateurs agréés apte à faire une expertise en milieu agricole autour du puits de captage pour l'aqueduc de Saint-Rosaire si nécessaire.

6801-0215

ADOPTÉE

Cours d'eau municipaux.

CONSIDÉRANT que M. Pascal Grégoire technicien en cours d'eau de la M.R.C. d'Arthabaska nous a fait parvenir un résumé des travaux qui seront réalisés dans les cours d'eau pour 2015;

CONSIDÉRANT Qu'il nous a mentionné que des travaux seront accomplis sur les branches 32 et 35 de la Rivière Noire de St-Valère dont nous devons défrayer une partie étant donné les bassins versants sur notre territoire;

CONSIDÉRANT Que dans la municipalité il y aurait des travaux sur les branches 5,6, et 8 du cours d'eau Desharnais, les branches 3, 6,7, 8 et 12 de la Rivière Perreault;

CONSIDÉRANT Que M. Grégoire nous a informé que les branches 9,10 et 11 du cours d'eau Perreault devraient selon lui être ajoutées aux travaux étant donné que ces branches se déversent dans la branche 8 laquelle des travaux seront réalisés permettant ainsi d'économiser des frais en combinant l'ensemble des travaux au même temps;

CONSIDÉRANT Que suite à ces informations, il serait préférable de demander une rencontre avec le responsable du dossier de la M.R.C. d'Arthabaska afin de vérifier l'état de l'ensemble des cours d'eau qui nécessiteraient des ouvrages pour faire effectuer les travaux en même temps si nécessaire afin d'éviter des frais supplémentaires;

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que l'on autorise les travaux pour les branches 9,10,11, du cours d'eau Perreault et que l'on demande une rencontre avec le responsable de la M.R.C. d'Arthabaska pour nous faire un suivi des travaux à réaliser pour l'ensemble de nos cours d'eau municipaux qui pourraient peut-être s'effectuer en 2015 et que si les coûts dépassent nos prévisions budgétaires envisagées pour 2015, que la municipalité soit autorisée à verser les montants additionnels suite à l'offre présentée par la M.R.C. qui ont la compétence dans l'entretien des cours d'eau sur notre territoire.

ADOPTÉE

Réunion de la sécurité publique

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron que le conseiller Marc Lavigne soit autorisé à assister à la rencontre du Comité de la sécurité publique mardi le 24 février 2015 à St-Valère, et que si d'autres conseillers désirent y assister qu'ils soient également autorisés et que les frais soient défrayés sur présentation de pièces justificatives.

6802-0215

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne à 21h53.

6803-0215

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière